

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEYOND FLEXIBLE PEA MT

Code ISIN : FR0010922690 Part R (C) / Code ISIN : FR0013341831 Part R (D)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir une performance positive en profitant principalement des évolutions des marchés d'actions et de taux internationaux sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans. L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence mais sa performance peut être comparée a posteriori, et à titre indicatif, à l'indicateur suivant composé de : 30% de l'indice EURO STOXX 50 dividendes nets réinvestis qui représente les 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la Zone euro, 70% de l'indice ESTR (Euro Short Term Rate) qui correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la Zone euro.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La politique d'investissement de cet OPCVM, conforme aux normes européennes, est discrétionnaire, c'est-à-dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Elle repose sur l'exposition des investissements entre les marchés actions et de taux. La répartition cible du portefeuille est de 30% sur les marchés actions et de 70% sur les marchés de taux d'intérêt, mais la gestion peut s'en écarter sensiblement afin d'atteindre l'objectif de gestion.
- Le portefeuille de l'OPCVM est investi en permanence au minimum à 75% en actions de sociétés des pays de l'Union européenne. Il peut être exposé aux actions internationales (y compris les pays émergents dans la limite de 20%) de tout secteur, de grandes, moyennes et/ou petites capitalisations sans répartition prédéfinie.
La partie obligataire du portefeuille peut être composée d'emprunts d'Etats des pays de l'OCDE et/ou des pays émergents (ceux-ci pour 30% maximum), mais aussi d'obligations d'émetteurs privés des pays de l'OCDE respectant une notation minimale de BBB- ou équivalents.
La sensibilité de l'OPCVM (indication de la variation de la valeur des obligations détenues par l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8. L'OPCVM utilise de manière conséquente des contrats financiers pour mettre en oeuvre la stratégie d'investissement.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement traduit la stratégie de gestion flexible qui permet une exposition aux marchés internationaux des actions et des obligations, tout en limitant la part maximale des Actions à 50%.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,60%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, 30% DJES 50 + 70% Estr Capitalisé, soit 0,00% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

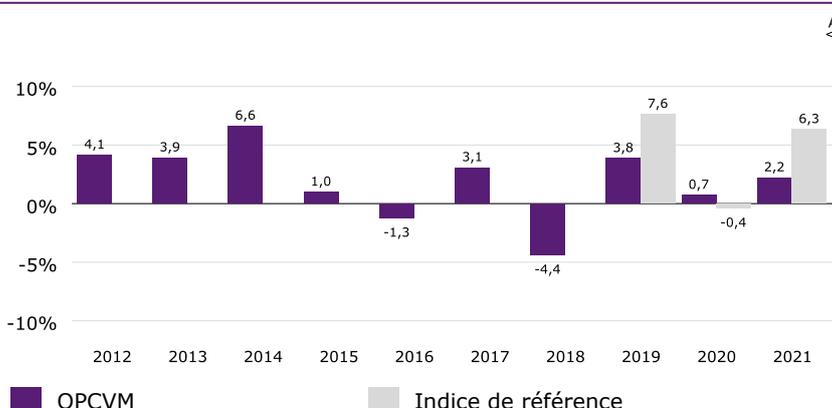
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A* : A compter du 31 décembre 2021 l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé, l'ancien indice de référence étant l'EONIA capitalisé.

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM : 2010.**

■ **Année de création de la part R (C) : 2010.**

■ **Année de création de la part R (D) : 2018.**

■ **Devise : Euro.**

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.